

Objet : TEPCV / TEPOS : délibération de principe sur le lancement d'une étude territoriale multifilière (bois, eau, photovoltaïque...) du potentiel de valorisation des énergies renouvelables des Baronnies provençales

La Présidente expose :

Un dossier de candidature à l'appel à projet "Territoire à Energie Positive" (TEPOS) a été remis à Madame la Ministre Ségolène Royal, le 8 décembre 2014. Ce dossier a été retenu par le Ministère et classé "Contrat Local de Transition Energétique" (CLTE) Interrégional.

Le dossier TEPOS Baronnies provençales s'articule autour de trois orientations stratégiques :

- Développer la production décentralisée d'énergies renouvelables fédératrice d'une nouvelle dynamique de développement rural participatif en s'appuyant sur les ressources et l'ensemble des acteurs locaux pour créer, ou maintenir, des emplois
- Accélérer les économies d'énergies valorisant les atouts et opportunités du territoire en s'appuyant sur les acteurs publics et privés
- Mettre l'éducation, la coopération et la participation citoyenne au cœur de la démarche

En août 2015, un courrier de Monsieur le Préfet de la Drôme a invité le Parc et l'Agglomération de Montélimar à se rapprocher en vue d'une coopération dans la réflexion et le montage de leur candidature TEPOS dans la catégorie "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte", sur la zone SCoT en préfiguration englobant la partie drômoise du Parc. Le Parc a délibéré en ce sens, sa délibération a été intégrée au dossier TEPOS Agglo/ futur SCoT.

Au titre de lauréat CLTE, le PNR Bp peut prétendre à une aide concernant de l'ingénierie, octroyée par l'ADEME, d'un montant maximum de 21 000 euros TTC correspondant à 70 % d'une dépense de 30 000 € pour mener une étude territoriale multifilière (bois, eau, photovoltaïque...) du potentiel de valorisation des énergies renouvelables des Baronnies provençales.

Il est proposé

- ◆ d'engager cette étude à l'échelle du Parc
- ◆ de veiller à engager une démarche de mutualisation avec le SCoT /agglomération de Montélimar
- ◆ de proposer une mutualisation similaire avec le Sisteronais Buech, échelle d'un futur SCoT

Toutes les données recueillies pourront ainsi être mises à disposition des futures communautés de communes sachant que, dépassant les 20 000 habitants, elles seront dans l'obligation de mettre en place un Plan Climat Air - Energie Territorial (PCAET)

Après en avoir délibéré, par 136 voix pour et 1 voix contre, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'engager l'étude présentée, à l'échelle du Parc
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ